

COMMUNE DE SALLANCHES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par arrêté en date du 28 août 2019, le maire de SALLANCHES a organisé l'enquête publique relative au projet de révision du règlement local de publicité de SALLANCHES.

Le projet de révision du règlement local de publicité délimite trois zones de publicité couvrant l'agglomération principale de SALLANCHES (centre-ville, espaces agglomérés, zones d'activités), et une zone de publicité couvrant les hameaux agglomérés périphériques, où les possibilités d'installation de publicité, enseignes et préenseignes sont restreintes en nombre et en surface unitaire par rapport à la réglementation nationale. Au centre-ville, aux abords des monuments historiques et dans les hameaux périphériques, des possibilités d'affichage sont admises de façon limitée sur mobilier urbain, sur chevalets, bâches d'échafaudage et palissades de chantier et les enseignes soumises à des restrictions spécifiques.

Cette enquête publique se déroulera à partir du **21 septembre 2019 à 9 heures, jusqu'au 8 octobre 2019 à 17 heures 30 inclus**.

Au terme de cette enquête, la révision du règlement local de publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal de SALLANCHES.

Monsieur Jean-François MARTIN, consultant international, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les locaux des services techniques (2^e étage), 30 quai de l'hôtel de ville à SALLANCHES :

- **le samedi 21 septembre 2019, de 9 heures à 12 heures,**
- **le jeudi 26 septembre 2019, de 9 heures à 12 heures,**
- **le mardi 8 octobre 2019, de 14 heures à 17 heures 30.**

Pendant toute la durée de l'enquête définie ci-dessus, le public pourra consulter gratuitement un exemplaire sur support papier du dossier d'enquête à la mairie de SALLANCHES, à l'accueil des services techniques (2^e étage), 30 quai de l'hôtel de ville à SALLANCHES, siège de la présente enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces services au public, soit du mardi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17h30 (fermé le jeudi après-midi), et le samedi de 9 à 12 heures.

Une version numérique du dossier d'enquête sera également consultable :

- sur un poste informatique à l'accueil des services techniques (2^e étage), 30 quai de l'hôtel de ville à SALLANCHES, aux jours et heures susmentionnés
- sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1437>, pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre d'enquête est tenu à la disposition du public dans les locaux du service urbanisme (2^e étage), 30 quai de l'hôtel de ville à SALLANCHES, pour lui permettre de consigner ses observations et propositions. Celles-ci pourront également être adressées par voie postale en Mairie de SALLANCHES, 30 quai de l'hôtel de ville, BP 117, 74706 SALLANCHES, avec la mention « *Enquête publique - révision du règlement local de publicité* ». En outre, les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures mentionnés ci-dessus. Enfin, elles pourront également être consignées sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dont l'adresse est mentionnée ci-dessus ou par courrier électronique adressé à : enquete-publique-1437@registre-dematerialise.fr

Le rapport et les conclusions motivées rendus dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête par le commissaire enquêteur seront rendus publics par voie dématérialisée sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1437> ainsi qu'à l'accueil des services techniques (2^e étage), 30 quai de l'hôtel de ville à SALLANCHES durant un an à compter de la clôture de l'enquête. Pendant cette même durée, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera également tenue à la disposition du public à la préfecture de la HAUTE-SAVOIE.

Le projet de révision du règlement local de publicité de SALLANCHES relève de la compétence du conseil municipal de SALLANCHES, présidé par M. Georges MORAND, à qui des informations complémentaires relatives au projet de révision et à la présente enquête publique peuvent être demandées par voie postale à l'adresse suivante : M. le Maire de SALLANCHES, 30 quai de l'hôtel de ville, BP 117, 74706 SALLANCHES. Ces informations peuvent aussi être obtenues auprès du service urbanisme, par téléphone au 04.50.91.03.83 ou par courriel à l'adresse urbanisme@sallanches.fr.